



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À TUNIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pièces à joindre à votre demande d'aide à la cotisation
à l'assurance maladie de la CFE (3^{ème} catégorie aidée).**

- Merci de noter que tout dossier incomplet sera rejeté -

JUSTIFICATIFS DE REVENUS ET CHARGES DE 2019 DU FOYER

Si votre situation a changé entre 2019 et 2020 merci d'apporter les justificatifs.

DANS TOUS LES CAS :

- Carte nationale d'identité et des passeports Français et Tunisiens de tous les membres de la famille (toutes les pages tamponnées)
- Livret de famille
- Carte d'immatriculation consulaire
- Dernière facture de gaz ou d'eau ou d'électricité ou de téléphone
- Carte grise automobile
- Justificatifs de tous les revenus du foyer
- Dernier appel de cotisation à la CFE
- Relevés bancaires des 6 derniers mois (de 2019) des comptes tunisiens et/ou étrangers
- Pour les locataires : photocopie des 3 dernières quittances de loyer ou du bail le plus récent
- Pour les propriétaires : attestation de la Conservation Foncière
- Hébergés à titre gratuit : une attestation d'hébergement
- Déclaration des revenus de l'année précédente (**2019**) indiquant le montant des revenus imposables

SI VOUS ETES SALARIÉS :

- bulletins de salaires de l'année **2019** et/ou une attestation de l'employeur mentionnant le salaire annuel brut de **2019**
- Avis d'imposition 2019

SI VOUS ETES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT OU PROFESSION LIBÉRALE :

- Avis d'imposition sur les bénéfices **2019**
- Statuts et bilan **2019** de la société visés par un comptable agréé
- Revenus **2019** sur exploitation agricole, industrielle ou commerciale
- Relevés bancaires des 6 derniers mois de **2019**

SI VOUS ETES RETRAITÉS OU PENSIONNÉS :

- Justificatifs de paiement des 6 derniers mois de **2019**

SI VOUS ETES DÉTENTEURS DE BIENS MOBILIERS :

- Relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille en **2019**
- Déclarations fiscales concernant les revenus mobiliers et immobiliers en **2019**

EN CAS DE SÉPARATION

- Jugement de divorce
- En cas de pension alimentaire non versée, justificatif du recours en justice

SI VOUS N'AVEZ AUCUN REVENU PERSONNEL :

- Attestation sur l'honneur d'absence de revenus et justificatifs des moyens de subsistance

Selon votre situation, le poste se réserve la possibilité de vous demander des documents complémentaires.

20/09/2020